



**MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2014**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Mont-Carmel, tenue à la salle du conseil municipal au 22, rue de la Fabrique, ce lundi 7 avril 2014 à 20 h.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. LE MAIRE	Denis Lévesque
MM LES CONSEILLERS :	Pierre Saillant, promoteur Lauréat Jean Luc Forgues
MMES LES CONSEILLÈRES :	Kathleen Saint-Jean Karine Saint-Jean Colette Beaulieu

MME FRANCE BOUCHER, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE EST ÉGALEMENT PRÉSENTE.

**1. OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Celui-ci souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

**2. ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour proposé :

1. Ouverture
2. Ordre du jour
3. Procès-verbaux et suivis
  - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2014
4. Trésorerie
  - 4.1 Approbation et autorisation des comptes à payer
  - 4.2 Présentation et adoption du rapport de l'auditeur indépendant
  - 4.3 Cotisation annuelle 2014 – Réseau québécois de villes et villages en santé
  - 4.4 Adhésion 2014-2015 à l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas Saint-Laurent (URLS)
  - 4.5 Adhésion 2014 – Centre de mise en valeur des Opérations Dignité
  - 4.6 Appropriation du surplus - Vidanges des étangs aérés no 1 et 2
  - 4.7 Annulation du surplus affecté 2012
  - 4.8 Demandes d'appui financier
5. Entente, contrat, autorisation et appui
  - 5.1 Mandater l'auditeur indépendant pour l'exercice financier terminant le 31-12-2014

- 5.2 Démission de deux pompiers volontaires
- 5.3 Personnes désignées au niveau local en matière de gestion des cours d'eau
- 5.4 Nomination d'un représentant municipal auprès du CRSBP
- 5.5 Financement pour le développement du Carré-des-Cèdres
- 5.6 Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2014
- 5.7 Appui à la municipalité de St-Éloi
- 5.8 Demande d'appui au projet - Chemin de Saint-Rémi
- 6. Règlements – aucun règlement à adopter
- 7. Avis de motion et autres
  - 7.1 Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Mont-Carmel
- 8. Dépôt de documents
- 9. Correspondance
- 10. Autres sujets
- 11. Période de questions
- 12. Levée de la séance

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Pierre Saillant

**051-2014**

**et résolu à l'unanimité que** l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant le point « Autres sujets » ouvert.

### **3. PROCÈS-VERBAUX ET SUIVIS**

#### **3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2014**

**Il est proposé par** madame la conseillère Karine St-Jean

**052-2014**

**et résolu à l'unanimité que** le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2014 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits soit adopté tel que lu.

**Suivi :** Madame Kathleen St-Jean demande un suivi dans le dossier du ministère des Transports du Québec concernant les limites de vitesse et de signalisation sur la route 287 et Notre-Dame. Madame Boucher précise qu'une lettre d'accusé de réception a été reçue et que le MTQ donnera suite dans le dossier.

### **4. TRÉSORERIE**

#### **4.1 Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer**

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Luc Forgues

**053-2014**

**et résolu à l'unanimité que** les membres du conseil municipal formant quorum approuvent les dépenses suivantes et autorise la directrice générale à effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

- les dépenses incompressibles et les prélèvements pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2014, totalisant une somme de 66 968.23 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;

- le paiement des comptes fournisseurs dus au 31 mars 2014, pour un total de 74 970.01 \$, tel que détaillé à la liste suggérée des paiements annexée au présent procès-verbal.

#### **4.2 Présentation et adoption du rapport de l'auditeur indépendant**

M. Gilles Lebel, Comptable professionnel agréé auditeur et Comptable général accrédité (CPA auditeur, CA) de la firme Mallette est présent pour soumettre aux élus municipaux le rapport financier annuel de la municipalité de Mont-Carmel pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant. Conformément aux dispositions de l'article 176.1 du Code municipal du Québec, la directrice générale dépose séance tenante les rapports susmentionnés.

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Luc Forgues

**054-2014**

**et résolu à l'unanimité que** le conseil adopte les rapports financiers tels que déposés.

Le conseil tient à féliciter, madame France Boucher, directrice générale et à souligner son excellent travail. Sa rigueur et son discernement dans la gestion budgétaire permettent d'assurer à notre municipalité une bonne gestion financière.

#### **4.3 Cotisation annuelle 2014 - Réseau québécois de villes et villages en santé**

CONSIDÉRANT que le bien fondé d'être membre du Réseau Québécois de Villes et Villages en Santé, donne à la municipalité des moyens concrets pour améliorer la qualité de vie de ses citoyens et contribue ainsi au développement de la communauté.

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Pierre Saillant

**055-2014**

**et résolu à l'unanimité que** le conseil renouvelle son adhésion au Réseau québécois de villes et villages en santé pour 2014 pour un montant de 50 \$.

#### **4.4 Adhésion 2014-2015 à l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent**

CONSIDÉRANT le bien fondé d'être membre de l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent (URLS), pour les services professionnels, des stages de formation entre autres pour les moniteurs de terrain de jeux et pour l'aide à la coordination de différents événements.

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Lauréat Jean

**056-2014**

**et résolu à l'unanimité que** le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion 2014-2015 à l'Unité régionale de loisir et du sport du Bas-Saint-Laurent (URLS), pour un montant de 150 \$.

#### **4.5 Adhésion 2014 au Centre de mise en valeur des Opérations Dignité**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Mont-Carmel a reçu le Trophée de la résistance en 2013;

**Il est proposé par** madame la conseillère Colette Beaulieu

**057-2014**

**et résolu à l'unanimité que** le conseil municipal autorise l'adhésion 2014 comme membre corporatif au Centre de mise en valeur des Opérations Dignité pour un montant de 60 \$.

#### **4.6 Appropriation du surplus - Vidanges des étangs aérés no 1 et 2**

CONSIDÉRANT la résolution 227-2012 qui adopte le budget 2013;

CONSIDÉRANT la résolution 039-2013 qui accordait le mandat de valorisation des boues des étangs aérés no 1 et 2;

CONSIDÉRANT la résolution 138-2013 qui accorde le contrat de vidange, dégrillage et épandage des boues d'étangs aérés des bassins no 1 et 2.

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Luc Forgues

**058-2014**

**et résolu à l'unanimité que** le conseil autorise d'utiliser 34 000 \$ à même le surplus affecté aux vidanges des boues pour payer les travaux effectués au 31 décembre 2013. Les montants nets utilisés du surplus pour les trois années de vidanges des étangs aérés seront remboursés par les utilisateurs du service au courant des prochaines années.

#### **4.7 Annulation de surplus affecté 2012**

CONSIDÉRANT la résolution 227-2012 qui adopte le budget 2013;

CONSIDÉRANT que les revenus de la TECQ ont été constatés dans les activités d'investissements en 2012;

CONSIDÉRANT que les résultats réels au 31 décembre 2012 n'ont pas dégagé l'excédent prévu de 73 005 \$ liés à la taxe d'accise.

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Pierre Saillant

**059-2014**

**et résolu à l'unanimité que** le conseil autorise l'annulation de surplus de 73 005 \$ effectué en 2012 et de remettre ce montant au surplus libre en date du 31 décembre 2013.

#### **4.8 Demandes d'appui financier**

- Club de gymnastique Gymagine La Pocatière
- Comité touristique
- Ruralys
- Forum social pour le Bas-Saint-Laurent
- Défi Têtes rasées
- Défi vélo André-Côté 2014
- Kino Québec

**060-2014**

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Lauréat Jean

**et résolu à l'unanimité que** le conseil municipal verse les montants suivants :

- **25 \$** au Club de gymnastique Gymagine pour leur spectacle de fin d'année;
- **50 \$** au Comité touristique pour le prix rattaché au concours des chaises géantes;
- Gratuité de la salle communautaire pour la rencontre dans le cadre du projet Identification et appropriation des paysages culturels patrimoniaux.

## **5. ENTENTE, CONTRAT, AUTORISATION ET APPUI**

### **5.1 Mandater l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014**

CONSIDÉRANT que la firme Mallette connaît bien le périmètre comptable de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il est pertinent que la Municipalité confirme le mandat à son auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014.

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Luc Forgues

**061-2014**

**et résolu à l'unanimité que** la municipalité de Mont-Carmel confirme le mandat de vérification à son auditeur indépendant, la firme Mallette pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014.

### **5.2 Démission de deux pompiers volontaires**

CONSIDÉRANT les deux lettres de démission reçues à titre de pompier volontaire.

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Lauréat Jean

**062-2014**

**et résolu à l'unanimité que** le conseil municipal entérine les démissions à titre de pompier volontaire de la municipalité de monsieur Mario Dumais en date du 21 octobre 2013 et de monsieur Jonathan Plourde en date du 8 octobre 2013.

### **5.3 Personnes désignées au niveau local en matière de gestion des cours d'eau**

CONSIDÉRANT que selon la Politique de gestion des cours d'eau adoptée par la MRC, les municipalités agissent en tant que premier intervenant sur le terrain et interviennent en cas d'embâcle ou d'obstruction causant une menace immédiate et imminente;

CONSIDÉRANT que selon l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menacent la sécurité des personnes ou des biens et

que l'enlèvement des obstructions doit se faire par un employé désigné à cette fin par la MRC;

CONSIDÉRANT que les municipalités sont dotées des équipements et du personnel requis pour intervenir sur leur territoire en cas d'embâcle et de situation d'urgence.

**Il est proposé par** madame la conseillère Karine St-Jean

**063-2014**

**et résolu à l'unanimité que** la municipalité de Mont-Carmel demande à la MRC de Kamouraska de nommer monsieur Pierre Roussel, directeur des travaux publics et monsieur Yan Boucher, adjoint au directeur des travaux publics comme personnes désignées. Une fois nommées par la MRC, ces personnes seront en mesure d'agir, dans les limites de sa municipalité, au nom de la MRC, pour le démantèlement d'embâcle et pour l'enlèvement d'obstructions causant une menace immédiate ou imminente aux personnes ou aux biens.

#### **5.4 Nomination d'un élu représentant de la Municipalité auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas St-Laurent (CRSBP)**

**Il est proposé par** madame la conseillère Karine St-Jean

**064-2014**

**et résolu à l'unanimité que** le conseil municipal nomme madame Colette Beaulieu représentante de la municipalité auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent; la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'un représentant auprès du C.R.S.B.P.

#### **5.5 Financement pour le développement du Carré-des-Cèdres**

CONSIDÉRANT que le lotissement des terrains a été autorisé par la résolution numéro 33-2008 à la séance du 3 mars 2008;

CONSIDÉRANT qu'un estimé du projet global a été réalisé par la firme Actuel conseil inc. et qu'une mise à jour des coûts a été effectuée;

CONSIDÉRANT que la phase I du Carré-des-Cèdres est avancée et qu'il est important pour la vente de terrains que les acheteurs puissent avoir une vue d'ensemble du projet qui sera réalisé;

CONSIDÉRANT que plusieurs personnes se sont montrées intéressées depuis les dernières années.

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Lauréat Jean

**065-2014**

**et résolu à l'unanimité :**

- **Que** le conseil autorise la continuité du projet du Carré-des-Cèdres par l'investissement d'un montant d'environ 140 000 \$;

- **Que** la directrice générale soit autorisée à entreprendre les démarches nécessaires dans le but d'un règlement d'emprunt.

## **5.6 Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2014**

CONSIDÉRANT que la Semaine de la santé mentale se déroule du 5 au 11 mai et que le slogan « *Prendre une pause, ça du bon!* » vise à reconnaître l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir un bien-être psychologique;

CONSIDÉRANT les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

CONSIDÉRANT le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale et plus précisément sur notre territoire ACSM-filiale du Bas-du-Fleuve pilote la Semaine de santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne;
- en invitant les acteurs du milieu à organiser une activité;
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Pierre Saillant

**066-2014**

**et résolu à l'unanimité que** le conseil municipal proclame par la présente la semaine du 5 au 11 mai 2014 **Semaine de la santé mentale** dans la municipalité de Mont-Carmel et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance « de la pause » pour prendre soin de sa santé mentale.

## **5.7 Appui à la municipalité de Saint-Éloi dans sa demande au gouvernement de défrayer le tarif concernant le cours sur le comportement éthique**

ATTENDU que toutes les municipalités du Québec doivent tenir des élections tous les quatre ans;

ATTENDU que toutes les municipalités du Québec doivent faire suivre aux nouveaux élus, dans les six premiers mois de leur mandat, le cours obligatoire sur le comportement éthique en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

ATTENDU que le cours sur le comportement éthique est seulement donné par la FQM au montant d'environ 215 \$ + taxes;

ATTENDU que les municipalités doivent payer les frais de déplacement;

ATTENDU qu'une année d'élection est très coûteuse pour une municipalité.

**067-2014**

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Luc Forgues

**et résolu à l'unanimité :**

- **que** le conseil municipal de Mont-Carmel appuie la Municipalité de Saint-Éloi afin de demander au gouvernement de défrayer au complet, pendant les années d'élections, le tarif concernant le cours sur le comportement éthique.
- **Que** cette résolution soit transmise au Député provincial, au Député fédéral, à la MRC, à la FQM, à l'ADMQ et au MAMROT pour appui.

### **5.8 Demande d'appui au projet - Chemin de Saint-Rémi**

CONSIDÉRANT que nous avons eu l'occasion d'être informés le 2 mars 2014 que le Chemin de Saint-Rémi, un sentier de pèlerinage multiple qui se déploiera de la municipalité de Saint-Adrien en Estrie jusqu'à Percé, empruntera les chemins et sentiers de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que cette présentation nous a permis de constater la teneur de ce projet porteur et mobilisateur et à susciter un grand intérêt de par sa nature unique et des retombées que celui-ci engendrera pour notre collectivité.

**068-2014**

**Il est proposé par** madame la conseillère Kathleen St-Jean

**et résolu à l'unanimité que** le conseil municipal appui et confirme son intérêt à la mise en place de ce projet en cocréation (promoteurs-municipalité) et donne son accord. Ainsi, vous pouvez ajouter officiellement le nom de la municipalité de Mont-Carmel comme une étape de votre tracé.

## **6. RÈGLEMENTS**

Aucune discussion abordée

## **7. AVIS DE MOTION ET AUTRES**

### **7.1 Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Mont**

Madame la conseillère Kathleen St-Jean donne un avis de motion et présente aux personnes présentes le projet de règlement du Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Mont-Carmel qui sera adopté à la séance du mois de mai prochain. Une demande de renonciation de lecture est faite en conséquence de la remise du projet de règlement.

### **8.1 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- Aucun document à dépôt.

## **8. CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

## **9. AUTRES SUJETS**

## **10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

De 9 h 22 à 9 h 23.

## **11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT que tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été discutés.

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Lauréat Jean

**069-2014**

**et résolu à l'unanimité que** la séance soit close. Il est 9 h 24.

\_\_\_\_\_  
Monsieur Denis Lévesque  
Maire

\_\_\_\_\_  
Madame France Boucher  
Secrétaire-trésorière

Le maire, en signant le présent procès-verbal, reconnaît avoir signé toutes les résolutions.